

LES AGRESSIONS SEXUELLES  
CONTRE LES PERSONNES ÂÎNÉES  
**EXISTENT**  
ET MARQUENT PROFONDÉMENT

*Soyons vigilants*

**QU'EST-CE QU'UNE  
AGRESSION SEXUELLE ?**

Victime, proche ou personne-ressource, il est important de connaître ce qu'est une agression sexuelle et les différentes ressources d'aide existantes.

### ***Tout d'abord, une définition***

« Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas [...], par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne<sup>1</sup>. »

Cette définition s'applique, peu importe :

- ♦ l'âge, le sexe, la culture, l'origine, l'état civil, la religion ou l'orientation sexuelle de la victime et de l'agresseur sexuel;
- ♦ le type de geste à caractère sexuel posé;
- ♦ le lieu ou le milieu de vie dans lequel le geste à caractère sexuel a été fait;
- ♦ les liens qui existent entre la victime et l'agresseur sexuel.

On peut parler d'agression sexuelle lorsque des actes tels le viol, l'abus sexuel, les contacts non désirés, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, les blagues ou les injures à caractère sexuel sont perpétrés à l'endroit d'une victime. Cela peut se produire à la maison ou dans une résidence privée pour personnes âgées, dans un établissement de soins de santé ou encore dans un milieu fréquenté régulièrement : épicerie, parc, club social, salle de séjour, transports en commun, voisinage, etc<sup>2</sup>.

## **STATISTIQUES**

En 2015, au Québec, **5 806** infractions sexuelles ont été enregistrées par les corps policiers<sup>3</sup>. Ces données précisent que :

- ♦ **86,8 %** des victimes d'agression sexuelle sont de sexe féminin;
- ♦ **94,2 %** des auteurs présumés d'agression sexuelle sont de sexe masculin.

<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, [En ligne], 2001. [www.scf.gouv.qc.ca].

<sup>2</sup> RQCALACS, *Violence sexuelle subie par les aînées : Briser le tabou pour mieux soutenir les femmes*, 2008.

<sup>3</sup> MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2015*, [En ligne], 2017. [www.securitepublique.gouv.qc.ca].

# UNE RÉALITÉ DIFFICILE QU'IL FAUT DÉNONCER

Les agressions sexuelles sont un acte criminel peu dénoncé à la police, et ce, dans tous les groupes d'âge. On estime que le taux de dénonciation des agressions sexuelles est de seulement 5 %<sup>4</sup>.

Chez les personnes âgées, les raisons pouvant expliquer ce faible pourcentage sont, notamment :

- ♦ la présence d'incapacités physiques ou de troubles cognitifs;
- ♦ l'inconfort à parler de sexualité;
- ♦ la peur de l'abandon et de l'isolement;
- ♦ le sentiment de honte et de culpabilité;
- ♦ la dépendance à l'égard de l'agresseur;
- ♦ la peur des représailles (par exemple, l'arrêt des soins ou l'escalade de la violence);
- ♦ la crainte d'être retirées de leur milieu de vie;
- ♦ les croyances religieuses;
- ♦ la difficulté à reconnaître la gravité ou le caractère criminel des actes subis<sup>5, 6</sup>.

Les personnes âgées sont considérées par leur agresseur comme vulnérables, faciles à manipuler et ne risquant pas de les dénoncer, ou, en cas de dénonciation, elles risquent de ne pas être crues. En ce sens, les personnes âgées qui ont une déficience intellectuelle ou qui présentent des troubles cognitifs sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> STATISTIQUE CANADA, *Enquête sociale générale – Victimation (ESG)*, [En ligne], 2016. [www23.statcan.gc.ca].

<sup>5</sup> MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *Violence à l'endroit des aînés au Québec*, [En ligne], 2012. [www.securitepublique.gouv.qc.ca].

<sup>6</sup> BEAULIEU et LUSSIER-THERRIEN, *L'agression sexuelle envers les aînés : un problème social en mal de reconnaissance*, [En ligne], 2016. [www.id.erudit.org/iderudit/1038727ar].

<sup>7</sup> *Ibid.*

# LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée<sup>8</sup>. »

Il existe différents types de maltraitance envers les personnes aînées. Elle peut être de nature psychologique, physique, sexuelle, matérielle ou financière, organisationnelle, ou s'apparenter à l'âgisme et à la violation des droits.

En matière de maltraitance sexuelle, on fait référence à des « gestes, paroles ou attitudes à connotation sexuelle, non consentis, qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité ou à l'identité sexuelle<sup>9</sup> ». Ce type de maltraitance peut se traduire notamment par des blagues ou des insultes à connotation sexuelle, par des comportements exhibitionnistes, par des attouchements non désirés ou des relations sexuelles non consenties, mais aussi par la privation d'intimité et la non-reconnaissance ou le déni de la sexualité, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la personne aînée.

Dans certaines situations de maltraitance, la personne qui cause du tort ne le fait pas nécessairement de manière intentionnelle. Par exemple, en matière de maltraitance sexuelle, l'agresseur peut présenter des troubles cognitifs qui font en sorte qu'il ne réalise pas que son comportement est répréhensible, il n'est pas conscient du tort qu'il provoque chez la victime.

Que la maltraitance soit intentionnelle ou non, la personne aînée subit un préjudice, et cela nuit à sa qualité de vie.

---

<sup>8</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022*, [En ligne], 2017. [[www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca)].

<sup>9</sup> *Ibid.*



<sup>10</sup> RQCALACS, *Mythes et réalités*, [En ligne]. [[www.rqcalacs.qc.ca](http://www.rqcalacs.qc.ca)].

<sup>11</sup> INSPQ, *Les agressions sexuelles : de quoi parle-t-on?*, [En ligne]. [[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)].

<sup>12</sup> TABLE DE CONCERTATION SUR LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE MONTRÉAL, *Agression dans le cadre d'une relation d'aide et d'autorité*, [En ligne]. [[www.agressionsexuellemontreal.ca](http://www.agressionsexuellemontreal.ca)].

<sup>13</sup> AIDE ABUS AÎNÉS, *Terminologie sur la maltraitance envers les personnes âgées*, [En ligne], 2016. [[www.aideabusaines.ca](http://www.aideabusaines.ca)].

# LES MYTHES ET PRÉJUGÉS

Plusieurs stéréotypes sexistes et âgistes demeurent présents dans la société québécoise. Ils contribuent à la persistance de préjugés concernant les agressions sexuelles commises envers les personnes âgées. Ces préjugés peuvent entraîner une perception faussée des agressions sexuelles au sein de la société. Ces tabous sont notamment un frein à la reconnaissance de l'agression sexuelle vécue par la personne âgée, ce qui a des impacts sur le dévoilement, la dénonciation ou encore la mobilisation des témoins.

- ◆ Les personnes âgées sont moins désirables avec l'âge. Elles sont donc à l'abri des agressions sexuelles. Peu importe son âge, il est possible d'être victime d'agression sexuelle. L'agression sexuelle n'est pas le fait d'une pulsion sexuelle ou d'une attirance sexuelle incontrôlable à l'égard de la victime, il s'agit d'un acte de violence, de pouvoir et de domination<sup>10</sup>.
- ◆ Les personnes âgées ne peuvent subir d'agression sexuelle dans un contexte conjugal. Une agression sexuelle peut être commise dans le cadre d'une relation conjugale entre des partenaires de tous âges, ce qui constitue une forme de violence conjugale de nature criminelle. L'agresseur et la victime d'agression sexuelle peuvent être mariés, unis civilement, conjoints de fait ou partenaires intimes<sup>11</sup>.
- ◆ Les personnes âgées ne peuvent être agressées par les personnes qui leur prodiguent des soins. En établissant une relation d'aide, de confiance, d'autorité avec une personne âgée, certains donneurs de soins ou professionnels peuvent profiter de ce rapport de pouvoir ou d'autorité pour commettre des abus. La relation d'aide et de confiance développée par ces personnes ajoute grandement à la difficulté de divulguer l'agression et de dénoncer l'agresseur<sup>12</sup>.
- ◆ Les personnes âgées n'ont pas de vie sexuelle. Les personnes âgées ont une sexualité; ne pas le reconnaître nuit au repérage et au signalement des agressions sexuelles<sup>13</sup>.

# LES CONSÉQUENCES D'UNE AGRESSION SEXUELLE...

Les conséquences d'une agression sexuelle<sup>14, 15</sup>, peuvent varier en fonction de l'âge, du lien qui existe entre la victime et l'agresseur, de la nature des gestes posés, de la durée et de la fréquence des agressions sexuelles qui ont été subies, du degré de violence utilisé lors de l'agression sexuelle, des réactions de l'entourage lors du dévoilement et de l'aide disponible<sup>16</sup>. De façon générale, les victimes peuvent vivre...

des problèmes de **SANTÉ PHYSIQUE ET SEXUELLE** :

- ♦ maux de tête, nausées, fatigue, troubles du sommeil, cauchemars, infections transmissibles sexuellement, blessures, douleurs généralisées ou spécifiques, pertes d'appétit, problèmes d'alimentation, dysfonctions sexuelles;

des problèmes **PSYCHOLOGIQUES** :

- ♦ tristesse, dépression, culpabilité, sentiment de colère et de rage, peur, impression d'être seules et incomprises, anxiété, faible estime de soi, honte, idées suicidaires, automutilation, symptômes de stress post-traumatique;

des problèmes de **DÉPENDANCE** :

- ♦ à l'alcool, aux drogues, au jeu, aux médicaments;

des difficultés **RELATIONNELLES ET SOCIALES** avec la famille, les amis, le conjoint, l'entourage :

- ♦ moins de confiance envers les autres, isolement, crainte de l'intimité.

Ces diverses manifestations peuvent survenir durant une plus ou moins longue période et débiter soit immédiatement après l'agression sexuelle ou de nombreuses années plus tard. Le fait d'aller chercher de l'aide le plus rapidement possible contribue à atténuer les conséquences néfastes de l'agression sexuelle et à briser l'isolement.

<sup>14</sup> INSPQ, *Conséquences*, [En ligne]. [www.inspq.qc.ca].

<sup>15</sup> RQCALACS, *Violence sexuelle subie par les aînées : Briser le tabou pour mieux soutenir les femmes*, 2008.

<sup>16</sup> TABLE DE CONCERTATION SUR LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE MONTRÉAL, *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, 2018.



# LE RÔLE DES PROCHES

Le soutien des proches joue un rôle important dans le processus de guérison de la victime, que l'agression sexuelle soit récente ou remonte à plusieurs années.

Voici des réactions aidantes<sup>17</sup> pour accompagner la victime à travers l'épreuve qu'elle vit :

## *Écouter*

Ne portez pas de jugement sur les propos de la victime; laissez-la s'exprimer à sa façon et à son rythme.

## *Croire*

Ne mettez pas en doute ce que la victime vous confie; accueillez ses perceptions telles qu'elle les vit.

## *Recevoir*

Ne minimisez pas ou n'amplifiez pas les faits allégués par la victime, ni les émotions et les conséquences; faites en sorte que la victime se sente libre d'exprimer ses émotions, même si elles sont différentes des vôtres.

## *Mettre en valeur ses forces*

Ne reprochez rien à la victime; soulignez plutôt ses forces et son courage d'en parler.

## *Soutenir*

N'ignorez pas la victime sous prétexte que cela ne vous concerne pas; montrez-vous disponible pour accueillir son témoignage et accompagnez-la vers des ressources d'aide.

## *Déculpabiliser*

Ne blâmez pas la victime de quoi que ce soit en lien avec l'agression sexuelle; l'agresseur est l'unique responsable de ses gestes.

## *Encourager l'autonomie*

Évitez de surprotéger la victime; encouragez-la plutôt à reprendre du pouvoir sur sa vie en lui donnant l'espace pour qu'elle puisse reprendre son mode de vie et ses activités habituelles.

## *Reconnaître ses émotions*

N'invitez pas la victime à censurer les émotions négatives qu'elle verbalise; aidez-la à exprimer les émotions qu'elle ressent et rassurez-la.

---

<sup>17</sup> TABLE DE CONCERTATION SUR LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE MONTRÉAL, *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, 2018.

# RESSOURCES

Victime, proche ou personne-ressource :  
de l'aide est disponible en tout temps.

Des ressources des réseaux publics, parapublics et communautaires sont spécialement formées pour offrir leur soutien dans les cas d'agression sexuelle.

## **LIGNE-RESSOURCE D'ÉCOUTE, D'INFORMATION, DE RÉFÉRENCE**

Ligne sans frais, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, partout au Québec. Orientation vers l'ensemble des ressources d'aide et de protection.

## **SERVICES POLICIERS**

En situation de crise ou d'urgence, faire appel à la police.

## **LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS**

Ligne téléphonique d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les personnes âgées.

## **CENTRES DÉSIGNÉS**

Services d'aide médicale et psychologique offerts aux personnes victimes d'agression sexuelle par des établissements de santé et de services sociaux (hôpitaux, CLSC, etc.). Ces services sont assurés par une équipe d'intervenantes et d'intervenants sociaux, d'infirmières et de médecins. Pour trouver le centre désigné le plus près, communiquez avec la ligne-ressource d'écoute, d'information et de référence.

## **CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS)**

Services d'aide et d'accompagnement pour les victimes d'agression sexuelle et pour leurs proches.

## **CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC)**

Services d'aide et d'accompagnement gratuits et confidentiels pour toute personne qui a été victime d'un crime commis au Québec, pour ses proches ainsi que pour les témoins d'un acte criminel.

## **OUTILS**

Le *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle* de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal fournit des informations utiles pour la victime et ses proches.

Pour le télécharger en format PDF, rendez-vous dans la section *Publications* du site Internet du Secrétariat à la condition féminine.

— **1 888 933-9007** ou **514 933-9007**

— **911**

— **1 888 489-ABUS (2287)** ou  
**[www.aideabusaines.ca](http://www.aideabusaines.ca)**.

— **1 888 933-9007** ou  
**visitez le [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**.

— **1 877 717-5252** ou  
**[www.rqcalacs.qc.ca](http://www.rqcalacs.qc.ca)**

— **1 866 LE CAVAC (532-2822)** ou  
**[www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)**

— **[www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca)**

1.888.933.9007

*Ligne téléphonique d'écoute, d'information et de référence*